

RÉSEAU NATIONAL "JEUNES EN ERRANCE"

RENCONTRE NATIONALE 2013

NIMES

21 et 22 novembre 2013

**Rencontre financée par le ministère de l'action sociale
et de la santé
(Direction Générale de la Cohésion Sociale)**

Réseau « Jeunes en errance ». c/o CEMEA. 24 rue Marc Seguin. 75018 Paris

Ce compte-rendu est disponible sur www.cemea.asso.fr/spip.php?rubrique375

SOMMAIRE

Origine de ces rencontres. Contenus 2013	Page 3
Un réseau, des rencontres	Page 3
Le projet de la rencontre 2013	Page 3

Habiter-Loger

Introduction des travaux

- Retours et réflexions sur les politiques publiques
des dix dernières années. François Chobeaux..... Page 5
- Habiter-Loger. Réflexions anthropologiques. Thierry Morel
- Echanges et débat après les deux interventions..... Page 14

Travaux des ateliers (rappel des présentations-starters, rapport des échanges en atelier, débat collectif)

- Les accès directs au logement..... Page 16
- Squats et squatters..... Page 18
- Hébergements institutionnels « atypiques », « alternatifs »..... Page 20

Jeunes en errance et prostitution. Quelle articulation des deux phénomènes ?

Intervention par l'Amicale du nid. Magali Nayrac et Sandrine Arnaud Page 22

Débat collectif..... Page 26

ORIGINE DE CES RENCONTRES. CONTENUS 2013

Un réseau, des rencontres

Le réseau national « Jeunes en errance », issu des actions expérimentales conduites auprès des jeunes en errance dans les festivals, par les CEMÉA à partir de 1991, est né « officiellement » fin 1996 avec l'intérêt qu'y a apporté Xavier Emmanuelli, Secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence, et avec le soutien financier alors apporté par le ministère des Affaires Sociales.

Une des visibilités de l'existence de ce réseau est l'organisation annuelle d'une rencontre nationale ouverte à tous les intervenants au travail avec des publics en rupture sociale revendiquée. Ces rencontres, placées sous la responsabilité des CEMÉA, sont organisées de façon itinérante dans des villes, ou des sites, où interviennent des structures identifiées au sein du réseau national. Leur organisation est financée par l'Etat (Direction Générale de la Cohésion Sociale – DGCS) dans le cadre des conventions pour l'animation du réseau national, passées avec les CEMÉA

Ces rencontres nationales qui, existent de fait depuis 1995, alors centrées sur les interventions festivalières, existent depuis 1998 de façon formalisée, articulée avec les préoccupations professionnelles des correspondants du réseau.

Leurs comptes-rendus sont disponibles sur www.cemea.asso.fr/spip.php?rubrique375

Le projet de la rencontre 2013

La rencontre 2013 était accueillie par l'Institut de Formation aux Métiers Educatifs (IFME) de Nîmes, et était organisée avec l'appui de deux associations locales engagées dans le réseau national, intervenant dans l'urgence sociale : La Clède à Alès, et L'Espélido à Nîmes.

Elle a réuni quatre-vingt dix participants, la plupart professionnels en poste, accompagnés d'étudiants-stagiaires en cours de formation. Y ont participé également, en permanence, 30 étudiants de l'IFME.

55 structures différentes étaient représentées : 20 faisant du travail de rue (prévention spécialisée, addictions, médiation sociale, expansion d'accueils de jour...), 20 de l'accueil de jour, 4 de l'hébergement, 2 centrées sur les addictions, 3 équipes psychiatrie-précarité,...

Deux axes de travail avaient été fixés en juin 2013 en prenant en compte les questions qui circulaient dans le réseau : revenir sur les problématiques habiter-loger-héberger, et également lancer une attention particulière, amorcer un travail sur le phénomène prostitutionnel.

Trois équipes ont accepté de tenir les rôles de « starters » pour lancer les échanges sur Habiter-Loger-Héberger : l'équipe du CHRS Augustin-Gartempe, de Limoges, sur les accès directs au logement ; l'équipe du Relais Accueil Jeunes de la Mission Locale de Toulouse sur l'accompagnement des squats et des squatters ; l'équipe des « Chalets », de la coordination de l'urgence sociale de Clermont-Ferrand, sur les hébergements alternatifs et atypiques. François Chobeaux et Thierry Morel se sont partagés l'introduction aux échanges.

La question des échanges économique-sexuels a été prise en charge par l'Amicale du Nid de l'Hérault.

HABITER-LOGER-HEBERGER

INTRODUCTION DES TRAVAUX

Retours et réflexions sur les politiques publiques des dernières années

François Chobeaux

Sociologue. Animateur du réseau Errance

Où en est-on sur le logement ou l'hébergement des SDF et des personnes en grande précarité ? Depuis *Les enfants de don Quichotte*, puis la loi DALO, que s'est-il passé ? Et que se passe-t-il actuellement avec les expérimentations et les dispositifs innovants qui se multiplient ? Faisons un retour sur les initiatives publiques des dernières années.

À la base : *Housing first*, USA 1995

Un texte pour commencer, extrait d'une présentation des origines de ce dispositif aux Etats-Unis faite par Nan Ronan, Présidente de la *National Alliance to End Homelessness*, au colloque international « *La rue : y tomber, y vivre, s'en sortir et ne pas y retomber* » organisé à Paris en 2011¹.

« À Washington je connais un homme qui s'appelle David. Il est handicapé : il est en convalescence après une dépendance, et on lui a diagnostiqué une bipolarité et une psychose maniaco-dépressive. Il a été pendant vingt-six ans en prison. En sortant, il a habité pendant six mois dans une maison de réinsertion, a commencé à travailler et est parti ensuite vivre dans une maison partagée pour ceux qui sont en réinsertion, qui ont un travail, et où ils payent un loyer. Puis il y a eu dans son entreprise une mesure de chômage technique et il a été obligé de quitter son domicile car il ne pouvait plus payer son loyer. À ce moment-là, il est devenu sans-abri. Il vivait dans la rue pendant quelque temps puis il allait dans un refuge où il restait le temps maximal autorisé, soit six mois. Un banc ainsi qu'un grand sac noir étaient sa maison quand il était à la rue. Comme David est handicapé, il recevait une allocation d'à peu près 550 dollars par mois. Ce n'était pas assez d'argent pour lui permettre de payer un loyer. Il a fait une demande pour une allocation de logement auprès du gouvernement, mais à ce moment-là, il y avait 57 000 personnes sur la liste d'attente seulement à Washington.

Pendant que David vivait sur le banc, il a été hospitalisé deux fois pour un total de onze jours. Les deux fois il a essayé de se suicider. Après avoir été sans-abri pendant un an et demi, David en conclut que la seule chose qu'il pouvait faire était de retourner en prison. Là au moins il pouvait avoir un toit, un lit, des repas et une douche. C'est à ce moment-là que son assistant social l'envoya à un programme de soutien au logement. On y place des gens dans quelques rares appartements subventionnés, sans conditions d'admission préalables. En une semaine David a choisi un appartement, un environnement et a emménagé. Il est entouré maintenant d'une incroyable équipe de soutien. Il est stable, heureux et a un travail à mi-temps.

Cela aura coûté au moins 44000 dollars aux contribuables de garder David à la rue :

- il a été mis en liberté conditionnelle et est un client du système de santé psychiatrique. Le coût de ces deux « prestataires » sans lien entre eux a été d'un montant de 20 000 dollars ;

¹ Les actes de ce colloque ont été publiés par les éditions Lethielleux, Paris, en 2012.

- il a passé 11 jours dans un hôpital psychiatrique, pour un montant de 15 400 dollars ;
- enfin, il a passé 6 mois dans un refuge pour un montant de 9 000 dollars.

Cela aurait pu être pire. David aurait pu :

- être placé dans un asile psychiatrique d'un coût de 60 000 dollars par an, hors frais du traitement ;
- être hospitalisé dans notre hôpital psychiatrique public pour un coût de 180 000 dollars par an ;
- être réincarcéré pour un coût de 65 000 dollars par an.

Le coût du service du soutien au logement, la seule option où il n'ait pas été sans-abri ou en institution, a été de 20 000 dollars par an ».

Voici, sans fioritures ni pertes de temps humanistes, sociales ou éducatives, les origines du principe « Logement d'abord » : coûter moins cher ! Pourquoi pas d'ailleurs, mais on aurait aimé trouver dans les arguments de lancement quelques éléments moins exclusivement économiques.

Le principe *Housing first* a vite traversé l'Atlantique pour se transformer en programme européen. Une recherche rapide sur internet montre comment les arguments économiques ont été ici également déterminants.

La santé des personnes sans chez-soi. Rapport à la ministre de la santé par Vincent Girard, Pascale Estecahandy, Pierre Chauvin, novembre 2009²

Jeune psychiatre, Vincent Girard découvre le principe *Housing first* aux Etats-Unis. Nommé responsable d'une équipe mobile psychiatrie-précarité, à Marseille, il le met en œuvre en collaboration avec Médecins du Monde, en créant un espace d'accueil de 15 personnes principalement psychotiques sans soins, dans un squat ouvert à cette occasion, « Le Marabout ». Une attention particulière y est apportée à l'émergence de compétences au sein du groupe ; c'est la notion de « travailleur-pair ». Très soutenu par la mairie de Marseille, son initiative est vite identifiée par la ministre de la santé qui lui commande un rapport sur ce sujet. Appuyé sur les pratiques américaines et sur l'expérience du Marabout, le rapport invite à une radicale transformation des façons de faire avec les SDF psychotiques à la rue : mise en logement immédiat, travailleurs pairs, accompagnement adapté...

Le dispositif expérimental français *Un chez-soi d'abord* pour des SDF souffrant de troubles psychotiques graves

Lancée fin 2010 par B. Apparou, secrétaire d'Etat au logement, cette expérimentation est en place à Lille, Marseille, Paris et Toulouse. Elle concerne dans chaque ville cent personnes, avec dans chaque site des groupes témoins de même nombre, hors-dispositif. Les premières évaluations sont en cours de diffusion, le bilan devrait être tiré en 2014.

Plusieurs points marquant ressortent des premiers échanges :

- Pour loger d'abord il faut d'abord des logements, ou il faut de l'espace pour en construire, ce qui n'est pas si simple selon les villes.
- Trop de centrage sur les attentes liées aux actions expérimentales occulte le travail de qualité qui est fait quotidiennement, à côté, dans les structures classiques d'hébergement et par les équipes expérimentées des accueils de jour et de l'action de rue.

² http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_sante_des_personnes_sans_chez_soi.pdf

- La stabilisation en logement paraît insupportable à certains, trop engagés dans des pertes d'eux-mêmes équilibrées par la vie de la rue.
- L'accompagnement en logement n'est pas quantitativement dégressif ; il va devoir être probablement maintenu sur une très longue période, de façon relativement forte.

Ce dernier point fait très fortement douter de l'efficacité économique du dispositif, sensé être largement applicable à tous, et être générateur d'économies de structures.

Notons aussi que la mise en logements accompagnés de personnes souffrant de troubles psychotiques graves n'est pas une nouveauté, nombre d'équipes du service public de psychiatrie ayant « inventé » depuis longtemps les appartements associatifs permettant des sorties d'asile. Et ces équipes savent que les accompagnements sont assez peu dégressifs.

Notons également que la notion de « troubles psychotiques » est assez extensible, ceci en application de la classification internationale « DSM 5 » allant bien au-delà de la notion de « psychose » de la clinique, et de la psychiatrie en France.

Enfin, terrible particularité : la procédure d'évaluation. Elle a été présentée comme devant être incontestable, donc rigoureuse, donc scientifique-maths. Pas question de subir une fois de plus les évaluations qualitatives fumeuses des gens du social ! On fait donc dans la rigueur : tirage au sort au sein des cohortes pour déterminer les bénéficiaires et les groupes-témoins, chacun sachant qu'une personne est radicalement identique à une autre et que les histoires personnelles n'influent absolument pas sur les dynamiques sociales et psychologiques. Ou bien, si des dérogations légitimes ont été accordées, l'évaluation comparative par randomisation idéale ne tient plus... Il ne semble pas que de vives protestations déontologiques aient été formulées.

Le Fond d'expérimentation jeunesse, 2009

Lancé par Martin Hirsch alors haut commissaire à la jeunesse, ce Fond a appelé et soutenu de multiples expérimentations. En matière de logement les choix sont allés dans deux directions : expérimenter des dispositifs de « gouvernance » efficace (coordination des agents publics, des opérateurs,...) ; expérimenter des dispositifs d'accompagnement des personnes. Le CEID-Bordeaux a été retenu pour son projet Pro Domo : mise en logements accompagnés de jeunes usagers de substances psychoactives en errance. C'est le seul projet identifié concernant les jeunes en rupture.

Pro Domo a vécu quelques retards de lancement, liés à des mobilisations d'habitants et de commerçants. Il a fallu l'appui fort du maire de Bordeaux pour que le projet démarre en 2011 ; les premiers acquis de l'évaluation continue, engagée dès le démarrage, ne sont pas encore disponibles.

Ici également nombre des évaluations des actions financées par le Fonds surprennent dans leur quête d'un idéal statistiquement pur ; ce qui n'est pas le cas de celle conduite en continu sur Pro Domo.

Les 13 chantiers et les 47 mesures du « Plan action Jeunesse », février 2013

Un des chantiers porte sur l'accès au logement avec une attention à la garantie des loyers, à l'optimisation des dispositifs de droit commun, et à l'amélioration des conditions d'habitat des jeunes en situation d'alternance emploi-formation.

Les préfets de région sont chargés de sa mise en œuvre. Un premier inventaire des actions régionales réalisé à l'automne 2013 montre que dans la plupart des cas cette mise en œuvre a consisté à en remettre

la charge de l'organisation à la structure régionale de coordination de l'administration déconcentrée, qui a inscrit ces objectifs dans une liste d'actions à envisager. Un texte d'orientation précis est à l'étude afin de relancer et renforcer l'attention des préfets. Les effets concrets ne sont pas encore clairement identifiables. Pour suivre le déploiement global de ce plan : www.jeunes.gouv.fr

L'appel à projet « Innovation sociale dans le champ de l'hébergement et de l'accès au logement (dont les jeunes en errance) », ministère du logement et DIHAL³, printemps 2013

On se souvient : nécessité de répondre en 3-4 semaines avec un dossier complet, partenarial, co-financé... Une douzaine de structures du réseau Errance ont répondu à cet appel à projet. Concernant les jeunes en grande difficulté, six projets ont été retenus : Saint Philippe de La Réunion, Troyes, Marseille, Besançon, Mulhouse, Le Mans. Tant pis pour ceux qui avaient des projets aussi légitimes et qui n'ont pas été retenus ; notons que peut être appelée « expérimentation » sur un site retenu une action assez semblable à ce qui existe ailleurs depuis plusieurs années, ceci sans concertation ni coordination initiales. On parle alors « d'expérimentation locale »...

Le prochain projet interministériel « 16-25 ans » à l'initiative de la DGCS-Ministère de l'action sociale, début 2014

À partir du constat des très grandes difficultés que vivent les tout jeunes majeurs juste sortis des structures d'accueil de l'ASE et de la PJJ, et à un titre quantitativement moindre les jeunes majeurs sortant de prison, une action coordonnée DDGS-PJJ-Pénitenciaire va avoir lieu dans 4 départements en collaboration avec les conseils Généraux-ASE : Isère, Meurthe et Moselle, Paris, Essonne. Conduite à moyens constants en ce qui concerne les services de l'Etat, il n'est pas exclu que cette attention particulière apporte de l'intérêt à la question hébergement-logement.

Réflexions transversales

- La succession de ces projets, programmes, expérimentations montre une forte absence de coordination, de concertation dans l'organisation de l'action de l'Etat. Chacun à son tour, dans son périmètre, avec ses démarches d'évaluation, ses modes et ses durées de financement, ses procédures de sélection...
- On pourrait attendre des actions globales sur tout le territoire ; la réponse publique est « expérimentale ». À quand les essaimage et les transferts ? Avec quels moyens pérennes ?
- Les décideurs des appels à projets sélectionnent souvent des propositions bien ficelées qui ne font que reprendre, sans le savoir, ce qui existe déjà sur le terrain de façon modeste et expérimentée. Il y a d'évidence chez les décideurs de l'action publique nationale un énorme déficit de connaissance de ce qui se fait sans communication adaptée.
- Les appels divers reposent tous sur des implicites non-conscients, donc non-interrogés, portant sur la bonne façon d'habiter, la bonne façon de s'insérer. Il y a une forte méconnaissance des dynamiques des jeunes en grande rupture.
- Les compétences publiques dispersées en matière de jeunesse n'aident pas à l'émergence de politiques fortes et coordonnées, d'autant plus que le ministère – de la jeunesse – en charge de

³ Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

cette coordination n'est que faiblement reconnu par les autres ministères et leurs services déconcentrés. Et en ce qui concerne l'élaboration d'une politique publique de jeunesse, les collectivités territoriales sont les acteurs et les partenaires incontournables des actions de l'Etat alors qu'elles sont absentes des projets et programmes.

- Au fond, il paraît évident qu'en matière d'hébergement-logement des jeunes les plus en difficulté il n'y a plus besoin d'expérimenter, mais de capitaliser et de tester les possibilités et les conditions des transférabilités des expériences abouties.

Loger, habiter : un détour anthropologique

Thierry Morel

Sociologue, formateur à l'ITSRA / Clermont-Ferrand

Je propose d'interroger un certain nombre de mots, de termes, qui semblent aller de soi et qui pourtant méritent que l'on s'y attarde, lorsqu'on s'intéresse au principe de l'urgence sociale.

Si j'ai bien compris ce que François Chobeaux vient de nous dire en préambule, il existerait deux manières de gérer la politique d'aide aux personnes sans-abri :

- La première consiste à gérer la crise. On met à l'abri, pour quelques heures, quelques jours, et reconnaissons-le, ce principe fonctionne plutôt bien.
- La seconde consiste à encourager des hébergements de plus longue durée, ce que l'on nomme la « sortie par le haut ». Mais malheureusement peu d'hébergés accèdent au parc du logement autonome, et reconnaissons-le ce principe ne fonctionne pas.

Donc pour résumer la situation actuelle, on réussit, bon gré mal gré, la mise à l'abri, on réussit de temps en temps, le passage de l'abri à l'hébergement, mais on reste coincé lorsqu'il faut passer du *loger* à l'*habiter*. C'est bien ce dernier point qui pose problème, car être logé ce n'est pas habiter, le droit au logement ne pouvant se résoudre, ni se résumer à un droit à l'abri ou à un toit pour tous.

Comment pouvons-nous comprendre alors cette situation dont le curseur reste indéfiniment bloqué sur la zone de la mise à l'abri ? Dans un premier temps il me semble important de s'arrêter sur les termes de l'action publique, qui désignent un public, par son manque, par l'absence de domicile, les *sans* ; les sans logements, les sans-abri, les sans-domiciles, les sans domiciles fixes, les sans foyer, les sans toit, les *sans chez-soi*...D'ailleurs ce dernier terme qui fait débat depuis le Rapport Girard⁴ est peut-être le plus juste, le plus pertinent puisqu'il permet au moins de briser la catégorisation, qui sans rien dire de l'individu le réduit à son manque.

Le *chez-soi* permet d'ouvrir la réflexion sur une autre dimension, celle de l'expérience des personnes à la rue, celle du monde sensible, du subjectif, à une dimension plus intérieure, celle de l'habité et de l'habitant. C'est pourquoi l'utilisation des mots qui désignent, qui assignent ont de l'importance, et qu'un changement de terme, si il ne change pas le problème ni la réalité, orientent les pratiques, l'action. Nous ne sommes pas

⁴ Vincent Girard, Pascale Estecahandy, Pierre Chauvin, *La santé des personnes sans chez-soi, Plaidoyer et propositions pour un accompagnement des personnes à un rétablissement social et citoyen*, novembre 2009.
http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_sante_des_personnes_sans_chez_so_i.pdf

ici dans une analyse critique des rapports de domination du langage, ce que Pierre Bourdieu a finement analysé dans *ce que parler veut dire*⁵, mais bien dans une approche pragmatique, *dire c'est faire*⁶. Donc désigner des individus en parlant de sans-abri, c'est faire... et c'est orienter directement l'action vers la mise à l'abri en occultant la dimension du logement et de l'habitation. Parler de sans domicile fixe, c'est orienter d'abord l'action vers la domiciliation et l'hébergement d'urgence.

Le langage porte les valeurs qui caractérisent l'usage de l'espace, du lieu, du domicile ou de son absence. Langage et espace réciproquement se structurent, un lieu existe, un objet, le public même de l'action sociale, tous existent notamment parce qu'ils sont désignés, surnommés, renommés. Rares sont ceux qui participent à ces efforts taxonomiques et qui portent haut et fiers leurs nominations identitaires. Il fut un temps où les *zonards* peut-être auraient pu échapper à cette règle, avant qu'on leur assigne le terme de *punks à chiens*.

Dans cette absence de toit, le problème majeur pour les personnes sans-abri c'est d'abord l'absence d'un lieu à soi, c'est-à-dire d'un espace où l'intimité et la sécurité sont garanties et qui s'inscrit dans un espace délimité et privé. Un *chez-soi* est bien plus qu'un simple abri contre le froid. C'est un lieu que l'on fait sien, qui permet de se projeter, de se penser soi et de penser l'autre, à l'abri des regards inquisiteurs ou indifférents, que l'on aménage pour se ménager, où le corps prend soudain place dans un lieu qui lui est propre et que l'on peut alors soigner. C'est le lieu du repli sur soi, du soin et de son rapport au monde. Les études ethnographiques sont particulièrement intéressantes pour saisir tous ces petits riens qui constituent l'expérience de l'habité dans l'hébergement collectif, toutes ces ruses déployées pour marquer et défendre un territoire, qui en permanence est menacé par le débordement de l'autre.

Nous rentrons alors, dans un point plus théorique, celui du champ de l'intimité, passage obligé pour comprendre ce que c'est qu'habiter. La notion de *chez-soi* est fortement liée avec l'expérience de l'intime ; c'est Bachelard qui le premier reprend ces deux concepts à travers son ouvrage *La poétique de l'espace*¹. Tous les chercheurs des années 1990-2000 qui travaillent sur la question du logement ou des sans-abri reprennent ces explorations. Pour Bachelard habiter c'est faire sa demeure en un lieu, c'est à dire c'est organiser, structurer un espace. Habiter est donc un acte constituant. C'est s'inscrire dans une histoire, c'est conjuguer son histoire à celles des autres. Habiter c'est être et avoir à la fois, c'est avoir un *chez-soi* et être chez-soi, dans un lieu qui permet l'intimité, le repli sur soi et l'hospitalité, qui devient alors une promesse en acte de pouvoir recevoir l'autre, celui ou ceux qu'on a choisis.

L'intimité peut également se définir comme une certaine liberté de disposer de soi, d'avoir des secrets, et c'est en ce sens que l'intimité est une liberté de pensée. Le pronom personnel « soi » renvoie à la personne, à l'intérieur de l'habitant, mais aussi et surtout à sa manière subjective d'habiter. Le logement est l'espace de la constitution d'une identité et de la dynamique de cette dernière. Priver de *chez-soi* prive d'identité, puisque la personne n'a pas de lieu qui lui permette de prendre conscience qu'elle habite en intimité avec soi-même.

L'accès à l'habiter n'est donc pas un accès uniquement matériel. Il est aussi d'un ordre psychique et symbolique et nécessite certes un accompagnement matériel, administratif, mais aussi un réel accompagnement social, psychique, qu'il reste à définir. Les recherches sur l'habiter ont atteint un premier

⁵ J.L Austin, *Seuil*, 1991

⁶ Gaston Bachelard, *La poétique de l'espace*, 1957

stade de maturité, mais il reste une seconde phase qui doit être amorcée, celle de l'action pragmatique, quotidienne, routinière qui est celle de l'accompagnement à l'habiter.

Soulignons aussi que l'habiter ne concerne pas seulement le logement mais aussi l'environnement, la ville, le quartier, mais aussi le temps. Dès lors adopter une perspective en terme d'habiter s'est s'intéresser à l'hébergement et au rapport à l'espace, tout en allant au-delà, c'est-à-dire en appréhendant la personne dans ce qui est essentiel pour elle, ainsi que dans sa globalité.

Remarquons que la situation française sur ce point est paradoxale. L'investissement consacré à la lutte contre le sans-abrisme par l'Etat est en effet parmi les plus importants en Europe, alors que les résultats obtenus sont décevants comparativement aux autres pays. Autre paradoxe français, la relative faiblesse de la production des savoirs scientifiques sur cette situation, malgré les travaux réalisés au tournant des années 1990-2000. Peu de travaux récents portent sur les habiletés qu'il faut mobiliser pour habiter. Certes le concept est complexe, et même si on a réussi plus ou moins à l'intégrer dans sa dimension théorique on ne sait pas trop comment faire pour le mettre en pratique.

Ce que l'on peut dire, c'est que depuis plus de 20 ans, le développement d'un ensemble de dispositifs pour permettre un accès au logement aux personnes SDF, *sans chez-soi*, a été globalement aussi inefficace que coûteux. On voit bien d'ailleurs comment l'Etat se désengage du logement social et devient hébergeur en finançant hôtels, et abris d'urgence... Cette logique du désengagement des politiques de logement pour devenir hébergeur a des conséquences sur l'action sociale, les pratiques, et les domaines de recherche. Là aussi, si on réussit aujourd'hui, plus ou moins bien, à mettre à l'abri, à héberger, on ne sait pas passer à l'accès au logement, au faire habiter. Les itinéraires institutionnels des personnes SDF sont de véritables parcours du combattant passant d'une mise à l'abri pour quelques heures à quelques nuits d'hébergements dans un centre d'urgence avant le retour à la rue, et on recommence le circuit. Julien Damon⁷ parle, pour décrire les itinéraires institutionnels, de *jeu de l'oie*, c'est-à-dire de parcours de plus en plus segmentés. Je le cite : « la carrière administrative et sociale des SDF est un parcours qui ressemble au jeu de l'oie : une case départ, la rue, absence de toit, à une case arrivée, un toit légal et des revenus stables. Entre les deux le nombre d'étapes intermédiaires a fortement augmenté au cours du temps. Samu social, maraude, logements d'insertion, de stabilisation, CHRS, asiles de nuit, logement pérenne... Les cases se multiplient. En théorie, le parcours des SDF est envisagé comme un passage de la rue à l'accueil d'urgence, puis à des hébergements et des stages d'insertion et en bout de course à une stabilisation des ressources et du logement. Mais ça ne marche pas. Notamment parce que les premiers paliers sont saturés. Le 115 notamment ! Dans ce jeu de l'oie on voit plus souvent les personnes passer d'une réponse à une autre réponse, d'une case à une autre, sans que ces passages soient inscrits dans une trajectoire vers la stabilité ».

La difficulté c'est bien de passer de l'urgence, la mise à l'abri momentanée au durable, à la stabilité.

Un autre danger apparaît également, le regard que l'on pose sur ces publics qui le plus souvent sont perçus sur le versant déficitaire, et qui sont rarement associés aux projets, aux vies des structures. En parlant de ce

⁷ Julien, Damon, *la question SDF. Critique d'une action publique*, Paris, presses Universitaires de France, Coll. « le lien social », 2002

public, David Grand⁸ qui vient de terminer un travail de thèse remarquable sur les conditions de l'habiter précaire des hébergés, dit que ce sont des hommes ordinaires qui vivent des situations extraordinaires. Ce ne sont ni des supers stratèges ni des personnes ayant perdu toutes ressources, ni des êtres libres, ni des naufragés. Reste que la reconnaissance et la prise en compte des SDF ne va pas de soi, même chez les travailleurs sociaux qui éprouvent quelques difficultés à mettre en lumière et à mobiliser leurs ressources. Certains revendiquent plus d'autonomie, plus d'indépendance aux seins des structures. La FNARS⁹ (Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale) attache beaucoup d'importance à la participation des usagers en situation de grande précarité à l'élaboration des politiques publiques, et à leur évaluation. Il y a beaucoup de choses qui se pensent actuellement sur les terrains et c'est dans ce registre que l'on peut trouver une coproduction, ce qui amènera un changement des pratiques et des mentalités.

J'ouvre une dernière parenthèse sur la notion de pratiques. S'intéresser aux pratiques, aller voir d'une manière très concrète ce que ça veut dire de ne pas avoir de *chez-soi*, de ne pas habiter. S'intéresser aux détails de la vie ordinaire. C'est dans le détail que souvent se cache le sens de l'action. S'intéresser aux pratiques de l'habiter des SDF, à leur construction de l'espace, aux frontières qu'ils inventent dans les espaces collectifs pour maintenir un minimum d'intimité. Lorsque les frontières entre le privé et le public ne vont pas de soi, ce qui est généralement le cas dans les hébergements et les lieux collectifs, il faut les redéfinir. Pour cela les SDF, les *sans chez-soi* recourent à des petits gestes qui jouent un rôle important. David Grand observe la disposition de petits tapis dans les chambres posés par les résidents. Ces objets jouent un rôle symbolique important, ils régulent, ils séparent un peu plus des autres. Le lit est également un élément important qu'il faut respecter, en évitant de s'asseoir dessus sans y être invité. Il y a aussi l'importance des sacs qui contiennent toute une vie, les restes d'une famille et toute une multitude d'objets auxquels vous êtes attachés mais qui vous attache d'autant plus que vous ne pouvez vous en défaire, ni les déposer dans un lieu qui vous est propre.

Trop de personnes hébergées se plaignent que l'on empiète sur leur espace, que l'on foule leur espace vital. C'est pour cela qu'il est toujours intéressant de s'attacher aux gestes, aux épreuves de l'appropriation, le nettoyage, le rangement, l'aménagement, la déco...ou leur absence, et dans ce cas-là au sale, à la crasse, à l'accumulation d'objets. Il y a bien évidemment un lien entre habiter, habitat et habit – le vêtement. La précarité de l'habitat influe sur le second. Elle contraint de ne garder que le nécessaire.

Les derniers travaux ethnographiques de Pierre Vidal-Nacquet portent sur le corps blessé ; il décrit d'une manière ethnographique ce qu'est être handicapé. Ses analyses nous permettent de tenter un parallèle avec les *sans chez-soi*. Si le handicap peut-être lu comme une activité à part entière, le sans-abrisme aussi et il nous faut voir cette activité en œuvre. Quelles sont les frontières qui peuvent être publicisées, données à voir ? Le travail de Serge Paugam¹⁰ sur les pauvres à la bibliothèque montre bien comment les SDF

⁸ *Aux bords du chez-soi, étude ethnographique des conditions de l'habiter précaire des hébergés*, thèse de doctorat en sociologie, sous la direction de Pascale Pichon, décembre 2013

⁹ *Recommandations pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques*, Rapport du groupe de travail du CNLE, 17 octobre 2011

¹⁰ Serge Paugam, Camila Giorgetti, *Des pauvres à la bibliothèque : enquête au centre George Pompidou*, PUF, 2013

peuvent se mettre en scène pour contrôler leurs images et adopter des comportements conformes aux pratiques jugées légitimes dans ce lieu public. Etre SDF est une activité à part entière, et il est donc important de voir cette activité à l'œuvre. La mise en scène, le contrôle de l'image, les stratégies, les ruses, la dissimulation ou l'exagération... Le SDF ne met pas seulement en œuvre des stratégies individuelles, mais aussi des stratégies collectives. La présentation de soi ne tient pas seulement de soi mais aussi des autres. Habiter ou ne plus habiter devient alors une épreuve à surmonter. Les vêtements, les habits permettent de se fondre dans la foule, de passer inaperçu ou perçu. On revient alors à notre idée de départ, le sans-abrisme comme une activité à part entière, totale. Et la prise en compte du corps du SDF dans la question du logement prend alors toute sa dimension.

Le travail sur le corps, sur les pratiques de l'habiter ou du ne plus habiter est important. On aborde trop souvent le public SDF d'une manière binaire, inclusion / exclusion / insertion... Avec toit ou sans toit... Sauf que les personnes peuvent être résilientes, et qu'il y a une sorte de schizophrénie dans la relation avec l'usager : le travailleur ou l'intervenant social est soumis à un double impératif. Il doit répondre à la fois à un impératif de sollicitude et à un impératif sur la responsabilisation de l'individu (le contrat, le projet...). Ce processus aboutit à une dualisation des dispositifs publics.

Jean-Louis Genard, sociologue et philosophe, parle d'un passage entre une société disjonctive où on ne peut être perçu que dans un rapport binaire, capable / incapable / homme / femme / malade / en bonne santé, inclus / exclu..., à une société conjonctive où on peut être à la fois capable et incapable, homme et femme ; tous les discours sur le genre nous montrent bien ce fait. C'est un changement anthropologique majeur qui devrait nous permettre de voir les publics du travail social différemment. C'est une nouvelle conception de la personne, on quitte le registre des capables et des incapables, des capacités et des ressources à mobiliser et de la responsabilité individuelle...

Pour conclure, il nous reste à inventer, à créer des dispositifs tenant compte de ce changement fondamental, pour travailler avec un public avec peu de difficultés, avec des difficultés moyennes et en très grande difficultés. Ce qui veut dire, d'une manière plus pragmatique, que la théorie du logement d'abord, si elle présente des avantages certains, ne peut pas être le modèle unique, présenté comme la solution totale. Loger des personnes d'abord, alors qu'elles ne sont pas prêtes à habiter, peut-être une action indécente, surtout pour les plus vulnérables, les plus abimés, les plus éloignés de l'habiter. Il en est de même pour tous projets qui visent à vouloir autonomiser des personnes qui ne sont pas prêtes, elles non plus, à vivre cette indépendance

Les travaux de Jean Furtos¹¹, sur ce point, ne laissent aucun doute sur les dégâts d'une domiciliation non-accompagnée, et il est important de rappeler que la vulnérabilité des individus est première à l'autonomie par le logement et que les actions de sollicitude peuvent sembler d'abord prioritaires.

Face à ce constat le travail social est dans l'obligation de s'adapter et d'inventer de nouvelles pratiques avec et pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion et de coproduire les savoirs nécessaires à l'action.

¹¹ *Aspects psychologiques et éthiques de l'accompagnement au logement de personnes ayant un long parcours d'errance, de la nécessité d'habiter la relation d'accompagnement*, Valérie Collin, Adrien Pichon, Loïc Bonneval, sous la direction de Jean Furtos, directeur scientifique de l'ONSMP-ORSPERE, 2012

Echanges et débat collectif

Attention aux termes. N'appelons pas « mise en logement » un accueil en CHRS, même si c'est dans un appartement en ville. C'est de l'hébergement temporaire, un point c'est tout. La vraie et seule mise en logement c'est dans le parc social ou privé de droit commun, éventuellement avec un accompagnement adapté.

Oui, il y a nécessité de fournir aux jeunes des logements adaptés, liés à leurs fonctionnements spécifiques. Donc des choix entre studio, petit appartement et grands appartements du type « co-location », prise en compte des questions de voisinage et de proximité des centres villes, ...

On marche effectivement sur la tête. 3 semaines pour répondre à l'appel à projet DIHAL ! On a été retenus, tant mieux. Mais cette accélération subite n'est pas normale, alors que voici un certain temps que sur le terrain nous avançons de façon multi-partenariale en veillant à ce que chacun s'y retrouve et ait sa place, y compris les usagers destinataires du projet. Là d'un coup il faut tout formaliser et foncer car il y a un créneau qui s'ouvre, au risque de ne plus être dans la dynamique que nous avons collectivement enclenchée. Alors on va se jeter dans l'action sans avoir eu le temps de vraiment l'élaborer, et au bout d'un an il faut que ce soit fini. Et on fera quoi des jeunes ? On ne le sait pas.

Avis : Vous pouvez gagner du temps en faisant ce qui n'est pas prévu dans l'appel à projet, vous appuyer sur l'expérience des collègues qui ont déjà avancé sur cette question. Parce qu'il ne s'agit pas tant d'expérimenter à partir de rien que de voir comment une expérimentation locale peut s'inscrire dans ce qui est déjà au travail ailleurs. Il s'agit d'expérimenter le transfert adapté possible.

À nous, en tant que professionnels, de nous décentrer par rapport à ces nouvelles logiques de financement faites d'urgence, d'éphémère, de sélection aléatoire des bénéficiaires... Tenir sur les fondamentaux : la personne, ses besoins, et surtout la participation des usagers, la co-construction des projets et des actions, pratiques pour lesquelles nous et les jeunes avons besoin de formation... Voir dénoncer les nouvelles procédures.

À propos de la place des usagers : et si on ne se contentait pas de *Housing first*, mais si on poussait l'idée de « la citoyenneté d'abord » ? (*Citizenship first* !) Faire que la personne soit dans le cercle des experts, plus qu'au centre de nos attentions. C'est ce qui se fait dans les accompagnements de squats de Médecins du Monde, avec les squats à Toulouse... Faire que les squatters puissent soutenir une action en justice, accédant ainsi à une pleine citoyenneté. Il y a des alliances à créer entre les professionnels et les squatters. On peut aussi chiffrer et valoriser la réalité de l'action « sociale » des squats en termes de nuits d'accueil, d'accueil de passagers...

Le gros souci des jeunes qui arrivent à la majorité alors qu'ils sont accueillis PJJ et ASE. Quelle préparation de la sortie ? Cela dépend de la disponibilité de mesures Conseils Généraux-ASE Jeunes Majeurs, d'engagement des magistrats pour ce qui est de la PJJ,... Le projet DGCS-PJJ-Pénitenciaire-ASE dans 4 départements devrait aider à avancer.

Autre souci de passage : la sortie de l'accompagnement en hébergement, très porté et très attentif, pour un passage en logement de droit commun appuyé sur le système médico-social de droit commun : service social départemental, secteur psy, AVDL¹² par les bailleurs... Une des idées au travail est de maintenir un accompagnement dégressif après la sortie. C'est en début d'expérimentation au CHRS Augustin-Gartempe, à Limoges.

Notre responsabilité est aussi à questionner : peut-on laisser des gens dehors parce qu'ils n'entrent pas dans le bon programme du moment ? Comment travaille-t-on ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas, en se positionnant vis-à-vis des choix et des impositions des tutelles qui financent ? À nous de nous poser comme force, de créer des espaces de désobéissance organisée.

Ce n'est pas étonnant que nombre de paradoxes soient pointés, car le travail social en tant que tel est un paradoxe. Et c'est d'ailleurs ce caractère paradoxal qui permet d'être créatif.

La difficulté à boucler les budgets car il y a de plus en plus d'usagers, et des financements pas tous pérennes. Avec à la clé des incitations à chercher nous-mêmes des budgets complémentaires, et à renforcer les participations demandées aux hébergés. Et de toute façon comment bien travailler en maison relais avec 16 euros par jour et par hébergé ? Et comment travailler sans relais en SAVS¹³ pour les usagers reconnus handicapés psychiques ?

Un des effets de cette nouvelle politique des projets et du blocage des budgets est que chaque institution tente de se défendre seule, sans logique collective. Alors qu'on pourrait faire par exemple du DALO systématique et coordonné, faire entendre que 50% des personnes qu'on accueille tous ont besoin d'un accompagnement solide impossible à 16 euros par jour... Mais les présidents d'associations et les directeurs ne sont pas dans une négociation avec concertation, mais dans la peur de perdre des moyens, chacun dans son coin.

Cependant, une précision sur les crédits-Etat : les moyens de l'urgence sociale (programme 177 de la loi de finances) ont été largement sous-estimés à la création du programme. Ils sont depuis en lente augmentation, mais cette augmentation est insuffisante avec la forte augmentation des bénéficiaires, ce qui fait qu'il ya plus de moyens en masse et moins par personne. Ceci sauf les années fastes du type « Les enfants de don Quichotte » avec alors une forte rallonge financière politique et la sortie de la loi DALO.

Pourquoi ne pas avoir abordé la « Garantie jeunes » dans l'évocation des dispositifs actuels ?

Parce que la Garantie jeunes (version française) n'est pas un dispositif d'accès à l'hébergement-logement, mais un dispositif de revenus : l'équivalent du RSA pour des 18-25 ans qui s'engagent dans une démarche d'insertion accompagnée par une mission locale. Et rappelons qu'outre cette sélectivité initiale qui évacue les jeunes en errance, ce dispositif expérimental (encore un !) monte très lentement en puissance à partir d'un lancement dans dix sites pour 10 000 jeunes, avec un objectif terminal de 100 000 jeunes suivis en fin d'expérimentation après élargissement des territoires d'application. Peut-être des atténuations des

¹² Accompagnement vers et dans le logement. C'est un dispositif public, national.

¹³ Service d'accompagnement à la vie sociale.

exigences fixées vont-elles intervenir, rappelant ce qui avait été appelé à l'époque du dispositif TRACE (Trajet d'ACcès à l'Emploi) la procédure adaptée « TRACE plus » ?

Mais c'est aussi aux têtes de réseaux, aux opérateurs de terrain aux professionnels de faire remonter ces constats aux missions locales et aux DDCS. ET c'est aux structures de l'urgence sociale de demander à être associées aux comités locaux de pilotage.

Attention aux glissements sémantiques : les associations ne sont pas des « opérateurs sociaux » neutres et anonymes mais des acteurs engagés, et ceci est à rappeler clairement aux structures publiques qui nous financent.

TROIS ATELIERS POUR APPROFONDIR

Les accès directs au logement

L'atelier est lancé par la présentation du dispositif « Jeunes marginaux » mis en place par l'équipe du CHRS Augustin-Gartempe de Limoges.

Ce dispositif fonctionne depuis décembre 2006. Il est destiné à des jeunes pouvant être accompagnés d'animaux, pouvant être des usagers de substances psychoactives, sans projet clair d'insertion sociale et-ou professionnelle. Les projets d'accompagnement émergent peu à peu après l'entrée en appartements en ville ou en logements dans les locaux du CHRS. La DDCS n'impose pas de durée maximum à l'accompagnement ; certains ont duré près de 3 ans. Deux choix « techniques » sont aussi à mentionner : le dispositif est porté par des travailleurs sociaux relativement jeunes, ce qui permet – et parfois complexifie – le jeu de la relation et du transfert ; et ce sont systématiquement des binômes, homme-femme sauf exception, qui sont référents de chaque jeune.

Une première phase a permis l'ouverture de 5 places financées 10% au dessus du prix de journée du CHRS. Une deuxième phase est montée à 10 places. Une troisième est en cours, toujours à 10 lits mais avec un retour au prix de journée « normal ».

Une évaluation interne de l'action a eu lieu en 2012. Elle est en ligne sur les pages internet du réseau « Jeunes en errance » : <http://www.cemea.asso.fr/spip.php?article8080>

Synthèse et débats

L'entrée en logement seul confronte à la solitude, après la vie de squat et de rue, ou la vie en institution, où le groupe existe. Elle confronte également à l'ennui, après la sur-occupation indispensable en permanence dans la vie de la rue. Cette sur-occupation est d'ailleurs pour certains un efficace moyen de fuite de soi, et le fait de se retrouver posé dans un appartement fait que toutes les angoisses et les souffrances surgissent alors. Alors, comment travailler la solitude du soir, du week-end ? Réponse : on sait maintenant que les premiers temps de l'entrée en appartement sont à travailler de façon particulièrement attentive. Il y a là un travail en commun engagé ça et là avec les équipes mobiles psychiatrie-précarité, car c'est le moment de

décompensations possibles. Au fait : dans les appartements, la télé fonctionne 24/24, alors qu'en même temps (au début) il n'y a pas ou très peu de visites des copains à l'appartement.

Les premiers entretiens après l'entrée en logement peuvent reprendre cela pour aider à dire les changements et les difficultés inattendues. Il est également nécessaire de l'évoquer avant même l'entrée en logement, durant l'entretien préalable.

Egalement : le fait de se poser en appartement fait que ce qui était gommé, caché, sous-jacent, lié à la psychopathologie, émerge alors. Et il est évident que la question psy est à prendre clairement en compte durant cette période de forte fragilité.

La sortie du logement-CHRS est une autre rupture, après un temps plus ou moins long d'accompagnement très proche et très personnalisé. Et encore faut-il des logements disponibles dans le parc social ; la disponibilité réelle à Limoges est loin d'être partout pareil !

Suivre les jeunes « après », qu'ils entrent en logement ou qu'ils repartent à la rue ? Ils savent que la porte de l'équipe est ouverte, et actuellement certains « anciens » reviennent pour voir la possibilité d'un nouveau passage en appartement. D'autre part, est au travail la mise en place d'un accompagnement dégressif après la sortie dans le cas de passage en appartement de droit commun. Mais particularité de Limoges, l'équipe CHRS et l'équipe de rue de Centre ville sont très proches. C'est la même association qui gère les deux (avec le CCAS pour la rue), les professionnels se connaissent bien, partagent...

La proximité des logements par rapport au centre ville est à double tranchant : d'une part cela permet aux jeunes d'être sans difficultés de transport dans la vie sociale ; mais cela peut aussi générer de nombreux passages individuels ou collectifs à l'appartement, avec alors une porosité rue-appartement pas simple à gérer pour les jeunes hébergés.

La question permanente des positionnements des SIAO (Système Intégré d'Accueil et d'Orientation) : prise en compte des spécificités du projet d'accueil et d'accompagnement, ou pas, ou pas beaucoup ? Cela dépend de qui y participe, des relations établies, des explications à refaire régulièrement... Et quand le système de demandes-affectations est embolisé, quel sens cela a d'enregistrer une demande en janvier pour y répondre 6 mois après ? Alors, listes d'attente ou pas ?

La nécessité non seulement de préparer la sortie vers un logement autonome de droit commun, mais surtout de poursuivre l'accompagnement après de façon dégressive de façon à ce que le relais professionnel (AVDL bailleur, circonscription sociale, secteur psy) soit pris dans le cadre d'un tuilage et non d'une rupture.

Accompagner un jeune pour un rendez-vous avec un bailleur : pourquoi pas ?

Est évoquée dans une autre ville une pratique de « logement à l'essai » avec les bailleurs, avec un contrat de 1 mois qui permet d'évaluer les possibles... et les impossibles.

Les chiens. L'intérêt des appartements en CHRS diffus est la possibilité « banale » d'avoir des animaux, souvent bien plus complexe dans les CHRS intégrés (quoi que cela bouge). Mais : que deviennent les animaux en cas d'hospitalisation, d'incarcération ? Réseaux de proximité, refuges sociaux pour animaux ; SPA... comme pour tout le monde dans la même situation.

L'importance de la durée, d'avoir le temps pour que les choses bougent au rythme des personnes.

Les jeunes majeurs, avec la chute des Contrats Jeunes Majeurs supprimés ou limités aux jeunes qui ont un « vrai » projet. Arrivent alors dans la rue tous les autres, puis ils parviennent au CHRS dans le dispositif expérimental, en n'ayant jamais appris à être autonomes, à habiter, à s'occuper d'eux.

Pourquoi pas mettre en place à un moment, à l'entrée, pendant ou à la fin, une pratique de bail glissant ? Sinon on reste dans de l'hébergement temporaire. Oui, mais reste posée la question de la solvabilité avant

25 ans... Oui, mais à Limoges il y a des logements sociaux possibles. « C'est un hébergement en logements pouvant conduire à l'accès au logement ».

Vous avez parlé de participation financière. Et pour ceux qui n'ont pas de ressources ? Réponse : la participation est à 10% des ressources. Donc pour ceux qui n'en ont pas, 10% de 0 c'est 0. Et la caution c'est pareil, on la lie aux ressources – ou non. Mais ça ne pose aucun problème pour accueillir. La notion de caution, de participation financière sont un moyen d'approcher la réalité future du logement de droit commun.

Squats et squatters

L'atelier a été introduit par des professionnels du Relais Accompagnement Jeunes (RAJ) de la Mission Locale de Toulouse et par un membre d'un collectif local de squatters. Le RAJ est une sorte « d'accueil de porte » destiné aux jeunes sans demandes, ou aux demandes floues, ou aux demandes peu habituelles, voire hors-normes. Ils sont 200 par an, dans une logique de « l'accès à » : aux droits sociaux, à la santé,... en travaillant en permanence la restauration de soi et le rétablissement du lien. Cette position professionnelle a conduit les accueillants du RAJ à être en contact avec des jeunes qui vivent en squats, de façon discrète ou de façon revendiquée et militante. Elle les a alors conduits à prendre place dans le débat et les actions « squats » dans l'agglomération Toubusaine, à partir de leurs responsabilités professionnelles et dans le cadre explicite de celles-ci. Voir le volumineux rapport d'activité 2010 du RAJ en ligne sur les pages « Jeunes en errance » : <http://www.cemea.asso.fr/spip.php?article7703>

Synthèse et débats

Il y a à Toulouse 7 « squats conventionnés », squats devenus reconnus, aux dynamiques appuyées sur des travailleurs-pairs.

À noter que Toulouse est une ville qui bouge depuis 2008 sur les hébergements, avec une mobilisation non négligeable des travailleurs sociaux qui créent le GPS, Groupe pour la sauvegarde du travail social. 10 morts à la rue en 2010 engendrent une forte mobilisation des squats et du GPS. D'où aussi deux campagnes successives, Zéro enfants à la rue puis Zéro personnes à la rue réunissant le GPS et le CREA, un centre social autonome. L'action conduit à l'ouverture de la Maison Goudoulou, squat destiné à l'hébergement de SDF. L'action du GPS est ensuite reconnue, et la Maison Goudoulou est devenue un espace officiel financé (peu) en tant que Maison relais. Pratique assez semblable à Montpellier, où l'association de travail social L'Avitarelle est « caution » de squats qu'elle accompagne vis-à-vis de la Préfecture. L'action du CREA, conduite dans le même lieu, plus radicale, trouve sa fin dans un blocage total avec les institutions et une expulsion. Les squatters se redéplient évidemment ailleurs ; le CREA reste la structure ressource porteuse des accompagnements et des mobilisations.

Actuellement le RAJ soutient et accompagne une association culturelle de squatters, Art-rock-cœur, appuyée sur un collectif autogérant un squat « légalisé », la Maison Hacienda. Cet accompagnement passe pour partie par des passages et présences sur place pour des fêtes, des portes ouvertes... Ce qui permet de réfléchir sur la gestion, la limite, parfois le chevauchement, entre responsabilité professionnelle et investissement personnel.

Cette première partie montre les deux possibilités d'action qu'ont les structures et les associations de squats : quand on est le GPS, des travailleurs sociaux reconnus, une action « latérale » est possible, faite à la fois de négociations et de pressions ; le CREA, lui, a choisi l'action frontale, ce qui se conclut évidemment par des affrontements et des fermetures. Ceci s'accompagne du point de vue des pouvoirs publics par une compréhension de l'autonomie réclamée par les squatters comme étant la capacité à s'auto-organiser pour payer les charges, contribuer au coût du bâtiment, pour conventionner. Différence radicale dans l'usage du même terme ! Alors, si la mairie estime que les squats ne sont pas assez structurés, solides, aux porteurs bien identifiés, « contrôlables », ils sont fermés.

La question de la légalité des lieux et de la légitimité de squatter.

Occupation sans droit ni titre ? Ok. Mais faut-il alors laisser les gens mourir à la rue ? Question de la santé, de l'espérance de vie... la légalité-légalisation se gagne par un soutien associatif large. La légalité est également questionnable en « squattant les espaces d'expression » : espaces de parole de quartier, associations locales, pour y conduire le débat, ce qui permet d'ouvrir des espaces de questionnement citoyen. Parce que en fait un squat ce n'est pas un lieu, ou pas seulement, ou principalement un lieu ; c'est aussi, autant, un collectif social et culturel, citoyen, qui peut être acteur dans la vie de la cité et la vie citoyenne.

Se pose alors la question de l'institutionnalisation du-des squats avec conventions, reconnaissances... et *gentrification* ? Mais c'est aussi une façon de s'en sortir par le haut.

La question de l'éthique des travailleurs sociaux.

Ethique, question individuelle, ou déontologie, question professionnelle collective ? Il s'agit ici principalement de déontologie, même si le terme éthique a été le plus utilisé.

Squat choisi ? Squat choisi pour ne pas subir ? Squat subi ? L'éthique est questionnée par certains squats-squatters : lieux de transgression pour des 16-25 ans, lieux d'expérimentation de tous les possibles, de délire, de déni, parfois de grande insécurité et de grandes violences. Parfois « squats dépotoirs ». On fait quoi devant cela ? Travailler la clinique du lien et montrer l'intérêt qu'on leur porte, OK. Mais faut-il, un peu, beaucoup, pas du tout, intervenir ?

Intervenir en squat de son propre chef en tant que salarié, ou dans une logique cohérente d'équipe ? Evidemment l'équipe. Intervenir en tant qu'équipe sans que la hiérarchie et l'institution le sachent ? Evidemment non. Intervenir aux frontières de la loi, où de l'autre côté, en participant à des ouvertures ? Pas en tant que salarié isolé, ni en tant qu'équipe non-contrôlée.

L'éthique, c'est aussi travailler à l'autonomie des personnes et des groupes. Et là il y a du possible, car les squatters peuvent être des travailleurs sociaux « sauvages », travailleurs-pairs, en matière d'offre atypique d'hébergement, de type d'accompagnement, et de soutiens. Il a été dit que les squatters sont / peuvent être des « *bridge-makers* », des constructeurs de ponts / des passeurs. C'est aussi le terrain du développement possible de conseils de maison, de réunions du collectif... autant de pratiques suggérables et soutenables, sans pour autant, surtout, vouloir faire passer tout cela de force pour leur bien, car les niveaux de conscience individuels et collectifs sont très variables.

Travailler sur la question de la légalité, c'est aussi informer les personnes sur leurs droits, tous leurs droits, et les aider à les faire reconnaître et respecter. Ce qui renvoie pour plus d'efficacité à un travail collectif qui peut alors se construire de façon active, militante. Voir l'historique document « *Squats et habitats de*

fortune » réalisé et diffusé en 1999 par la Direction Générale de l'Action Sociale, avec une grande partie sur les moyens juridiques et administratifs de la « légalisation » des squats (disponible aux CEMEA).

Relations avec les forces de l'ordre ? Des formes d'intervention policière sont scandaleuses, OK. D'autres sont plus respectueuses des gens, par exemple à Montpellier avertir 15 jours, 3 semaines avant une fermeture programmée. Dans cette situation où en tant que travailleur social on sait, comme les squatters, que la fin est proche, on fait quoi ? Aider à la résistance, ou travailler la sortie ?

Relations avec les mairies ? À Toulouse une cellule mairie travaille en permanence sur les squats de bâtiments municipaux avec tous les services municipaux, du social à la police municipale. En être ? Jusqu'où ? Ou pas ? (*cela rappelle la vieille discussion sur les CLSPD – Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance... note du rédacteur*). Du point de vue de la mairie, évidemment les squats qui acceptent la discussion, qui ne sont pas des dépotoirs, sont considérés de façon particulière.

Cautionner tous les squats ? On a des squats ouverts dans des petites maisons en cours d'héritage, des biens de « petites gens » avec dans ces lieux là pas mal de ravages et de pillages. On cautionne ça ? Avant d'être travailleurs sociaux on est citoyens, et là « ça coince ».

Et plus largement : on cautionne aussi ce qui est autour de la vie de certains squats : deal, prostitution, petits vols... ? Mais il s'agit de travailler avec les gens tels qu'ils sont. Cependant, il y a aussi le droit de rappeler des valeurs morales : ça ne se fait pas de piller une maison où était une petite vieille ! Dans ce débat la question de la légitimité n'est pas tant celle que je me donne, que celle que me reconnaissent les gens. Pour ma part, je ne vais pas « dans un squat », je vais à la rencontre d'un collectif. N'enfermons pas les personnes dans le lieu, ne confondons pas les personnes et le lieu.

Hébergements institutionnels « atypiques », « alternatifs »

L'atelier a été introduit par une présentation de l'hébergement « Les chalets » (comme disent les hébergés) géré par le collectif pauvreté-précarité de Clermont-Ferrand avec une forte implication de la Boutique Solidarité Clermontoise. Cet espace de stabilisation fonctionne de puis 2007.

15 chalets en bois de 15 m², individuels, avec kitchenette et sanitaire, et 2 chalets « collectifs » de 32m² pour les besoins collectifs (lave-linge,...), accueillent des personnes en grande marginalité propriétaires de chiens, avec souvent des problématiques addictives et psychiatriques fortes. Le financement est assuré par la DDCS – Direction Départementale de la Cohésion Sociale (« stabilisation »), et complémentirement par le CCAS, et par le Conseil Général. Une permanence 24/24. Un fonctionnement régulé et coordonné avec le SIAO permet de garantir la logique d'accès « bas seuil pour personnes en grande rupture ». Des partenariats efficaces existent avec la psychiatrie publique (EMPP) et les centres de soins en addictologie. La volonté de « faire avec » (chantiers d'entretien du site, jardin potager, activités,...) qui est une des marques de la Fondation Abbé Pierre-Boutiques Solidarité, une des composantes du collectif, permet un réel travail collectif, instituant, avec les usagers. Le terrain est clos, et on ne peut pas y recevoir de visiteurs afin de marquer la rupture avec la vie « d'avant » et « d'autour ». Les habitants participent pour 1 euro par jour.

Depuis l'ouverture : 22 personnes sont passées par le lieu, avec comme suites connues 6 en logement, 2 en hébergement, 2 à l'hôpital, 2 retournées à la rue. Certains sont là depuis le début. Il y a 20% de jeunes. Les débats ont également été alimentés par des références à l'expérience 2009-2012 Grenobloise de « La place » ; l'ouvrage « *La place. Un centre d'hébergement atypique* »¹⁴ qui rend magnifiquement compte de cette aventure, récemment diffusé et mis à la disposition des participants à la rencontre, ayant été beaucoup feuilleté. A aussi été évoquée l'expérience des « Enfants du canal » à Paris.

Echanges et débats

Le chien comme point d'appui narcissique, le binôme homme-chien indissociable. Donc le besoin de partenariats sur les soins, l'alimentation, des conseils de dressage et de vie commune...

Le choix stratégique du lieu d'implantation de la structure. Voisinage, proximité-éloignement du centre-ville,... Rappelons tout de même que ce site a accueilli les prisonniers allemands à la fin de la guerre, puis les harkis, puis le chenil de la SPA ! Image et tradition d'accueil des relégués, donc habitude-tolérance de proximité ? Mais quelle image terrible !

Le temps nécessaire pour que le travail se fasse. Et ceci dès l'entrée en chalet, avec une transition complexe à accompagner : la personne est certes hébergée, mais n'a pas encore pris / trouvé sa place. Quant à la sortie : elle n'est pas imposée. Certains se trouvent bien là, « stabilisés ».

Débat sur les termes : institutionnel, certes, car il y a une institution derrière. Alternatif : alternatif par rapport à des normes parfois rigides. La norme des contrats imposés, des projets exigés... En fait, la vraie alternative ce n'est pas celle de la maison (ou du squat) plus ou moins biscornus, c'est celle de l'organisation, de la vie collective possible. L'alternative devrait donc être permanente !

Connaissance-tolérance de la consommation de produits psycho-actifs ? Dans ton chalet c'est chez toi, dehors c'est chez tout le monde, donc pas d'état d'ébriété ni de défonce dehors. Mais alors on tolère la défonce, l'injection dans les chalets ? Plutôt aborder la question, ici et ailleurs, en la prenant en compte comme étant une des facettes des personnes, avec évidemment un permanent travail de réduction des risques et un lien solide avec le CAARUD. On peut d'ailleurs avoir la même discussion à propos des structures d'hébergement plus classiques. Et faut-il tout caler, anticiper, réglementer, ou plutôt préserver des espaces mous, incertains, où des choses vont aussi pouvoir se jouer sans transgression radicale, en ménageant alors un espace-lieu de parole, de régulation, quelque chose d'instituant en fabrication permanente ?

¹⁴ Edité et vendu par l'association Et pourquoi pas, de Grenoble. www.eppasso.fr

Dans ces situations comme ailleurs, est évoquée la question du partage d'informations dans le cadre du travail partenarial. Nécessité que la personne en soit informée. Mais comme toujours, savoir ce qui est à dire compte-tenu de « à quoi ça va servir ». On ne parle pas de tout.

Les activités partagées : insister sur le fait que ce n'est pas essentiellement de « l'agir », du « faire », avec rien derrière, ni de plus, mais qu'il s'agit d'un support, d'un moyen pour travailler le collectif et le lien.

JEUNES EN ERRANCE ET PROSTITUTION. QUELLE ARTICULATION DES DEUX PHÉNOMÈNES ?

Intervention de Magali Nayrac et de Sandrine Arnaud, Amicale du Nid

Montage présenté par Magali Nayrac

L'Amicale du nid gère nationalement 8 structures centrées sur la prostitution, à Paris, Colombes (92), en Seine Saint-Denis, à Lyon, Marseille, Toulouse, Grenoble et Montpellier. Les réflexions présentées ici vont s'appuyer sur l'expérience de « La Babotte », la structure Montpelliéraine.

Quelques chiffres globaux sur 2012 : nationalement 4657 personnes rencontrées en tournées, 1635 personnes accueillies, 1856 personnes accompagnées. Et à Montpellier : 216 personnes rencontrées en tournées de rues et de routes, 62 accueils au service, 93 accompagnements sociaux globaux, 23 accompagnements psychologiques, 322 jeunes et 239 professionnels rencontrés en animation.

Les questions de prostitution sont rarement abordées telles quelles dans les services d'accompagnement social spécialisés comme les structures du réseau Errance. Pourtant ces questions se posent de façon régulière pour autant qu'on y porte attention. D'où l'entrée en débat choisie : la prostitution dans l'errance, et l'errance dans la prostitution.

D'un point de vue global : les facteurs fragilisants identifiés pouvant faire soubassement à la prostitution

Problèmes relationnels intrafamiliaux :

Désinvestissement parental. Abus d'autorité ou manque d'amour. Placements. Violences, maltraitance, inceste. Agressions sexuelles. Injonctions parentales. Brouillage intergénérationnel.

Contexte personnel :

Difficultés à vivre son orientation sexuelle. Représentation dévalorisée de soi-même. Rapport au corps difficile. Mésestime de soi.

Contexte social :

Echec scolaire. Processus d'addictions. Isolement social. Fréquentation de groupes où la prostitution existe. Errance. Hypersexualisation. Injonction de groupe.

D'un point de vue global : les facteurs pouvant déclencher une « entrée » en prostitution

Certaines formes de travail : « escorte », « hôtesse », masseuse, pornographie. Cohabitation inscrite dans des rapports de domination. Relations sexuelles inscrites dans des rapports de domination. Echec professionnel. Précarité financière. Fréquentation de groupes où la prostitution existe. Valorisation excessive de l'argent et des biens matériels. Conduites d'addiction. Absence de réseau, ruptures, fugues. Rencontre avec le milieu prostitutionnel. Difficultés d'accès à l'hébergement.

Les rapports entre les deux phénomènes... a priori

Des points de divergence :

- Univers contrastés : refus du confort et du travail / quête d'argent et d'un certain « train de vie », voire consumérisme ;
- Modes de sexualisation et styles vestimentaires : femmes et hommes sur-jouant des codes masculins / femmes et hommes sur-jouant des codes féminins ;
- Modes de vie « alternatifs » non-urbains / prostitution majoritairement urbaine ;
- Liberté individuelle toujours revendiquée / prostitution imposée (proxénétisme, exploitation sexuelle...) ;
- Affichage d'un mode de vie revendiqué dans l'errance / tabou et dissimulation de la prostitution ;
- Prostitution dans le débat public (médiatisation), question centrale de l'encadrement législatif / absence de débat public sur les jeunes en errance.

Des points de convergence :

- Parallèle des facteurs psycho-sociaux d'entrée en errance / en prostitution : des profils similaires
- Poids du marquage social, stigmatisation, marginalisation ;
- Sentiment d'appartenance à un groupe, construction d'une identité collective en compensation d'une identité individuelle problématique ;
- Situations de grande précarité :
 - stratégies de survie, de débrouille, nécessité de s'en sortir
 - mais aussi de faire sa place dans le groupe : « chacun pour soi »
- Consommations excessives et addictions ;
- Parfois, revendication d'un choix libre et assumé (question sous-jacente de la liberté face aux normes) ;
- Risques sanitaires liés au mode de vie et désintérêt pour sa propre santé, rapport au corps complexe ;
- Univers marqués par les violences diverses, les rivalités et les rapports de domination ;
- Difficulté de la réinsertion ;
- Occupation de l'espace de la rue, notamment la nuit : rencontres possibles, perméabilité des deux univers.

Pour sortir des a priori : redéfinir la prostitution

Il existe différentes formes de prostitution :

Échange d'un acte sexuel contre de l'argent, mais aussi sous forme de « troc » contre des biens, des services, des produits, l'accès au logement ou à des formes de « protection » ou de place au sein du groupe => marchandisation du corps comme instrument d'une survie ou pour l'accès à certains bénéfices.

L'entrée en prostitution peut se faire de manière progressive et graduelle, sans jamais être nommée comme telle.

La prostitution n'implique pas toujours une multiplicité de « clients » (cas du « michton »)

La prostitution ne s'accompagne pas toujours d'une adhésion aux codes vestimentaires ou comportementaux « classiques » de la prostitution.

Trois phases successives (Prévenir le risque prostitutionnel chez les jeunes 18-25 ans, étude de Hamou Hasnaoui pour l'ANRS, 1996)

Phase 1 : Phase pré-prostitutionnelle

- Cette phase est celle où un « terrain de base », mis en place par un certain nombre de dysfonctionnements liés à l'histoire personnelle et sociale est réactivé par un événement déstabilisant.
- Ce « terrain de base » peut être constitué par des accidents biographiques (viols, incestes, agressions sexuelles, maltraitance physique et morale, isolement social, problème d'identité, fragilité psychologique, carences affectives, etc.).

Passage à l'acte

- Réactivation du terrain de base par un événement déstabilisant qui peut être une situation d'urgence sociale, un concours de circonstances facilitant la « rencontre avec la prostitution »...
 - Une rupture familiale,
 - la fréquentation de groupes à risques,
 - les situations d'errance,
 - la dépendance aux drogues,
 - l'absence de qualification professionnelle,
 - la précarité économique...

Phase 2 : Phase initiatique ou de rencontre avec la prostitution :

- La prostitution n'est pas reconnue comme telle par les jeunes mais on observe une acquisition progressive d'un système de « débrouille » ou de monnayage inconscient du corps comme mode de survie et d'échange social.
- C'est toujours par la médiation d'une personne ou d'un groupe (structuré ou non) et de façon progressive que la transformation des jugements, des attitudes et des comportements vis-à-vis de la prostitution se produit.

Phase 3 : Phase semi-professionnelle de la « débrouille »

- La prostitution occasionnelle est reconnue comme une forme d'identité sociale acquise ou possible. Associée aux sentiments de honte et de culpabilité, elle est parfois revendiquée comme seule référence identitaire possible.
- Ce stade de cristallisation du risque prostitutionnel est généralement inconscient et difficile à percevoir pour l'entourage social et familial.

Pour sortir des a priori : quelques situations...

L'impact des rencontres au cours des fugues : le « milieu » de l'errance OU le milieu de la prostitution ?

Rencontres avec le milieu prostitutionnel des jeunes mineurs victimes d'homophobie

- Intégration au groupe des prostitués des migrants isolés ;
- Sexe contre logement, en cours de fugue.

Rencontres « amoureuses » de jeunes filles en errance

- Relation avec emprise et proxénétisme dissimulé ;
- Sexe contre « accueil » dans les squats.

L'errance à la fois cause et conséquence de la prostitution ?... et/ou de son arrêt/refus.

- Quête d'identité et instabilité psychologique ;
- Immigration, absence de droits et errance ;
- Effet de marginalisation de la prostitution, besoin de nouveaux départs (fuite suite à des agressions ou menaces, besoin de quitter « le milieu », volonté de prendre de la distance...);
- Où habiter lorsque l'on ne gagne plus d'argent ?

Alors, que faire ?¹⁵

Auprès des professionnels

- Travail à conduire au niveau de la formation pour améliorer leur connaissance du phénomène et faciliter le repérage de situations à risques souvent dissimulées ;
- Travail sur les représentations de la prostitution : sortir du tabou et du malaise souvent lié à cette problématique: pouvoir aborder la question en tranquillité, ne pas en être déstabilisé ;
- Contrer une banalisation croissante de la prostitution : connaître ses conséquences psychosociales et la difficulté à en sortir (engrenages).

¹⁵ Cf. Laurence Trellet-Flores « Prostitution des jeunes : un repérage difficile », *VEI Enjeux* n° 128, mars 2002

Après des jeunes : au niveau sociétal et citoyen (conscientisation)

- Travailler sur les valeurs transmises par la société et vigilance à l'égard :
 - des stéréotypes de la féminité et de la masculinité ;
 - des rapports de genre qui sont véhiculés.

=> promotion des comportements non-sexistes et non-violents ;
- Travailler en amont de l'errance sur les questions de vie affective et sexuelle : notions de liberté et de respect.

Après des jeunes : développement de compétences psycho-sociales (ressources internes)

Amener les jeunes à se questionner et se positionner :

- Sur la rencontre et ses risques ;
- Sur le refus des dépendances et manipulations, notamment autour de la relation amoureuse avec emprise ;
- Sur le refus des situations d'exercice du pouvoir d'une personne sur l'autre (rapports de domination) ;
- Sur le développement de l'empathie envers les victimes de violence, au développement de la solidarité ;
- Sur la nécessité de pouvoir parler de ses difficultés ou demander de l'aide.

Après des jeunes : développer la vigilance

Sensibiliser et informer :

- Sur les situations de violence physiques, sexuelles, psychologiques, économiques, de harcèlement et au droit des victimes (dimension protectrice de la loi) ;
- Aux risques d'exploitation d'une personne par une autre dans des situations de fragilité comme l'hébergement, la fugue, la recherche de travail (repérages de pièges) ;
- Sur la dangerosité de certains lieux : certains clubs, boîtes, salons de massage, lieux ou types de travail ;
- Sur la difficulté à quitter la prostitution et/ou à vivre avec, même lorsqu'elle est envisagée de manière « choisie », occasionnelle et provisoire (illusion de l'idée de solution ponctuelle).

Débat collectif après la présentation

Où situer dans le tableau clinique présenté ceux et celles qui se revendiquent comme « travailleurs du sexe » ? Comment respecter et intégrer la parole des personnes si on systématise les classifications ?

Réponse : ce qui a été présenté ici s'appuie sur l'expérience de terrain de Montpellier, donc un public particulier, touché par notre structure, qui ne se situe pas dans la revendication militante de travailleurs du sexe. Les caractéristiques particulières de ces personnes qui revendiquent leur statut ne sont donc pas abordées ici car non-connues de par notre démarche.

Ce qui a été présenté ajoute aux définitions d'eux-mêmes par la négative que pratiquent les jeunes en errance : je ne suis pas un clochard car je me respecte, pas un toxico car je n'injecte pas, pas « Bernard » mais « Dog », pas en errance puisque j'ai choisi, pas prostitué car pas d'échange d'argent avec des inconnus...

Compte-tenu de la négation de l'acte prostitutionnel par les jeunes, il est nécessaire d'élargir la focale aux échanges economico-sexuels (services, avoir une place, rembourser...) afin de pouvoir voir et comprendre ce qui se passe.

Avec des jeunes hommes aux pratiques homosexuelles, les paroles d'amour et de sexe sont encore plus difficiles à faire émerger. C'est extrêmement dur pour eux d'oser dire devant d'autres hommes, même si on sent ou sait qu'il y a quelque chose.

Les relations entre errance et rapports de genre. Les stéréotypies sexuées sont massives, et sont un terrain très favorable à la domination sexuée masculine et à la consommation du corps féminin. Et quand dans la rue on apparaît comme homosexuel on se fait casser la gueule.

Il y a aussi tous-toutes *les invisibles* qui pratiquent une prostitution de survie, et qui n'en parlent que par de rares périphrases. Il faut avoir en permanence l'oreille attentive aux évocations de situations, aux « je me suis débrouillé-e », aux « je fais des choses que je devrais pas faire »...
